



Analyse des "espaces d'expression" du Site Internet du débat Du 30-05-16 au 05-06-16

Les questions et leurs réponses

En Bref

11 « groupes de questions » ont été postés entre le **30 mai et le 5 juin 2016**.

Les principales thématiques abordées sont, dans l'ordre :

- les **accès au site et enjeux de circulation** ;
- l'**environnement** ;
- l'**offre culturelle et de loisirs** ;
- les **caractéristiques générales du projet**.

6 questions posées antérieurement ont reçu une réponse du maître d'ouvrage le 3 juin.

2 questions posées antérieurement ont reçu une réponse de la CPDP les 2 et 3 juin.

Tableau de répartition des questions

Accès au site et enjeux de circulation **3** Q91, Q92, Q93

Environnement **3** Q83, Q84, Q87

Offre culturelle et de loisirs **3** Q88, Q89, Q90

Caractéristiques générales du projet **2** Q83, Q85

Autres **1** Q86

Enjeux économiques **1** Q90

Commerce -

Aménagement du territoire francilien -

Attractivité touristique -

Débat public -

Emploi et qualification -

Synthèse

- **Les accès au site et enjeux de circulation**

Des questions sont posées concernant l'intégration et l'organisation des modes actifs et des modes doux autour d'EuropaCity, de manière à tisser des liens et des cheminements depuis les communes voisines vers le site. La promotion des accès par modes doux (piétons, vélos) est interrogée. Plus largement, à l'échelle du territoire : « *Comment EuropaCity s'intègre-t-il dans la trame viaire du Triangle de Gonesse ?* »

- **L'environnement**

La question des dépenses énergétiques est posée, et un internaute demande que soit chiffrée l'empreinte carbone de la construction du site et précisée la consommation réelle du projet en phase d'exploitation : « *Pourriez-vous être aussi précis que possible sur les quantités d'énergie requises pour le fonctionnement, les distinguer par sources, détailler vos modes de calculs ?* » La question de l'artificialisation des terres agricoles est encore évoquée, avec le rappel des objectifs de la COP 21 : « *Comment Immochan et les élus justifient-ils le bétonnage de terres fertiles ?* » La référence aux inondations de la semaine passée permet de poser autrement la question : « ruissellement de l'eau, érosion des sols, risques d'inondation » sont mis en avant.

- **L'offre culturelle et de loisirs**

La question du partenariat avec les artistes et les acteurs locaux de la culture est posée : « *Quelle sera la complémentarité d'EuropaCity avec les équipements culturels existants ou projetés ?* » Comment le territoire sera-t-il associé à la programmation ? La cohérence des offres (d'un côté celle destinée aux touristes, de l'autre celle à destination des habitants) est également interrogée : « *Comment allez-vous concilier les deux ?* »

- **Les caractéristiques générales du projet**

Le CPTG demande que soient précisés les métrages d'emprise au sol des surfaces extérieures ainsi que leurs fonctions (« *ferme urbaine, promenades, toits végétalisés, puits de lumière, surfaces techniques, etc.* »).

Réponses du maître d'ouvrage

Aucune de ces questions n'a encore reçu de réponse du maître d'ouvrage.

Réponses de la CPDP

La CPDP répond à **1** question posée le 11 mai : elle indique que le **CAUE**, à qui elle a adressé tous les documents d'information du débat, ne s'est pas encore exprimé sur le projet EuropaCity.

La CPDP répond à **1** question posée le 27 mai : elle indique que 5000 dossiers du maître d'ouvrage et 6000 synthèses ont été imprimés et diffusés pour information du public. Elle explique également que la **diffusion des cahiers d'acteurs** est laissée à l'appréciation de chaque CPDP et précise ses modalités : - préférence des formes numériques, - impression pour la dernière réunion. À la suite de plusieurs demandes, la CPDP a néanmoins décidé que l'impression des cahiers d'acteurs interviendrait dès l'atelier du 7 juin, puis lors des réunions du 16 et du 28 juin. Elle invite par ailleurs les personnes qui le souhaitent à s'exprimer un peu plus longuement (10 minutes environ), lors de la réunion publique intermédiaire.

Réponses du maître d'ouvrage aux questions laissées en attente

Le maître d'ouvrage répond à **6** questions posées entre le 9 et le 17 mai.

Sur la question de **l'approvisionnement en végétaux par des pépinières locales**, le maître d'ouvrage répond en listant les différents types d'espaces paysagers prévus dans le projet et précise son intérêt pour la proposition qui lui est faite, permettant de privilégier les circuits courts et de favoriser les entreprises locales.

À propos de **la ferme urbaine**, le maître d'ouvrage répond aux questions posées, définissant les caractéristiques de cet équipement connues à ce jour. Il cite quelques références de fermes urbaines développées ailleurs (Tour Eiffel, Brooklyn) et rappelle que la ferme urbaine du projet aurait pour vocation de fournir en fruits et légumes certains restaurants du site, en association avec d'autres producteurs locaux.

Sur la question de **l'innovation et des programmes**, le maître d'ouvrage répond en expliquant son concept de « *smart city* ». Il reprend les éléments du Centre Culturel pour Enfants tel qu'il a été élaboré par Universcience et ceux du projet de la Halle d'exposition élaboré par la RMN, précisant qu'ils feront tous deux une large part aux outils numériques.

Sur la question de la **cohabitation entre culture et loisirs**, le maître d'ouvrage répond que cette distinction est, à ses yeux, largement dépassée, indiquant qu'EuropaCity proposerait une offre hybride, de divertissement et de culture, mais de « haute qualité » et accessible à tous. Des exemples comme la Nuit Blanche, la Fête de la Musique, Lille 3000, sont cités pour mettre en avant cette mixité entre culture et loisir.

Sur la question de **l'offre touristique dans le nord francilien**, le maître d'ouvrage répond que le Triangle de Gonesse offre à ses yeux une convergence d'infrastructures ainsi que l'espace nécessaire, qui lui paraissent propices à l'implantation du projet, tout en offrant au territoire des perspectives positives.

En Bref

6 avis ont été postés entre le 30 mai et le 5 juin 2016.

Les principales thématiques abordées sont, dans l'ordre :

- l'offre culturelle et de loisirs ;
- l'aménagement du territoire francilien ;
- autres ;
- le débat public.

Tableau de répartition des avis

Offre culturelle et de loisirs **2** A75, A77(c)

Aménagement du territoire francilien **1** A73

Autres **1** A74

Débat public **1** A76

Enjeux économiques **1** A78

Environnement **1** A73

Emploi et qualification -

Commerce -

Accès au site et enjeux de circulation -

Attractivité touristique -

Caractéristiques générales du projet -

Synthèse

- [L'offre culturelle et de loisirs](#)

Une internaute se réjouit de la perspective de pouvoir emmener ses enfants dans un lieu de proximité, qui proposera une offre de loisirs diversifiée, associée à de la culture. Un autre attend d'EuropaCity qu'il soit « *un phare qui fasse rayonner les localités, la Région* ». Un commentaire fait état au contraire d'une « culture au rabais, de supermarché » et assure que rien ne pourra concurrencer Paris en matière d'art et de culture.

- [L'aménagement du territoire francilien](#)

L'AFCEL95, association de défense des familles de consommateurs, du logement et de l'environnement, dit son opposition au projet : « *Les Gonessiens méritent mieux qu'un projet commercial de luxe* », dans un environnement déjà très pollué par les aéroports, les autoroutes et les décharges. L'association demande « un aménagement vert (Croissant vert), parc urbain, fermes maraichères, centre équestre, promenades familiales. »

- [Autres](#)

Un internaute reprend l'article d'un site économique chinois consacré à Dalian Wanda, partenaire d'Immochan pour EuropaCity, qui fait état de l'inquiétude des investisseurs quant au développement du groupe à l'échelle mondiale, sur le long terme. « *2024 prévu pour EuropaCity me semble plutôt relever du long terme* » souligne l'avis.

- [Le débat public](#)

Un internaute ayant assisté à l'atelier du 31 mai à Villiers-le-Bel assure qu'il s'est agi davantage d'une présentation du maître d'ouvrage et des aménageurs du Triangle que d'un véritable débat, soulignant que le public a été « *auditionné* » par le maître d'ouvrage, et non l'inverse : « *Alliages et Territoires reste, en dernier lieu, seul décisionnaire quant à l'opportunité et aux modalités de son projet.* »

Les points de vue

Sept points de vue ont été déposés entre le 30 mai et le 5 juin 2016.

Le **point de vue n°14**, déposé le 30 mai 2016, est le **Cahier d'acteur de Plaine Commune : l'établissement public territorial s'oppose au projet** et développe ses arguments : mise en concurrence des territoires, contradiction avec les engagements pris lors de la COP 21, concurrence avec les centres commerciaux existants, destruction des terres agricoles, consommation d'énergie importante, offre haut de gamme inadaptée, déconnexion avec la réalité du territoire ; et fait état de nombreuses interrogations : quelle valeur ajoutée pour les habitants ? combien d'emplois à long terme ? quelle exemplarité en matière de développement durable ? quel impact sur le trafic routier ? quelle articulation avec l'offre hôtelière en cours de développement ? Il déplore enfin l'absence de concertation entre les projets (création de la ZAC, ligne 17).

Le **point de vue n°15**, déposé le 31 mai 2016, est un **Avis du Conseil Municipal de Villiers-le-Bel**, publié le 27 mai, qui se déclare favorable au projet. Il rappelle les caractéristiques du projet et sa philosophie, en évalue ses impacts et demande que soient garantis les points suivants : réalisation de la ligne 17 et du barreau de Gonesse ; recours prioritaire à la main d'œuvre locale et aux entreprises locales ; objectifs de gestion durable garantis.

Le **point de vue n°16**, déposé le 31 mai 2016, est le **Cahier d'acteur de Nouvelle Donne 95**, mouvement citoyen opposé au projet. Les raisons de cette opposition sont détaillées (guerre économique destructrice d'emplois, bétonnage des terres agricoles, pléthore de centres commerciaux en Ile-de-France, pénurie de visiteurs, multiplicité des parcs d'attraction) ; des propositions alternatives sont faites : « faire du Triangle de Gonesse une aire d'expérimentation pour les nouvelles méthodes agricoles ».

Le **point de vue n°17**, déposé le 2 juin 2016, est le **Cahier d'acteur de MNLE 93** (Comité départemental du Mouvement National de Lutte pour l'Environnement) : le MNLE y développe les arguments qui le font s'opposer au projet (emplois, urbanisme, fréquentation, transports, éco-responsabilité, concurrence commerciale, bilan énergétique), et dénonce la vision d'une société de loisirs peu conforme à la réalité économique.

Le **point de vue n°18**, déposé le 3 juin 2016, est le **Cahier d'acteur de l'association Eurêka**, basée à Goussainville, qui agit pour la réussite scolaire et professionnelle des jeunes : l'association voit dans le projet une chance et un véritable atout, mais cette opportunité doit s'accompagner, pour assurer la réussite de son insertion locale, de certaines garanties (mise en place d'une charte de recrutement avec des engagements concrets, formation professionnelle anticipée) ; *Eurêka* émet quelques propositions : émergence d'un centre universitaire, lieu d'étude par les nouveaux modes d'apprentissage, création d'un comité autour des transports, appropriation du site par les populations.

Le **point de vue n°19**, déposé le 2 juin 2016, est la **Contribution n°4 du Conseil Départemental du Val d'Oise à l'atelier « Accès au site et enjeux de circulation »** : le document livre une analyse des enjeux de circulation et de déplacement à l'échelle du Grand Roissy. Il y est question du réseau viaire à l'horizon 2030, du report modal, des projets de transport en commun, des données de cadrage sur la desserte du Triangle de Gonesse, de la répartition des flux générés par le projet EuropaCity.

Le **point de vue n°20**, déposé le 2 juin 2016, est la **Contribution n°5 du Conseil Départemental du Val d'Oise à l'atelier « Culture »** : le document fait un état des lieux du poids économique de la culture en France, avant de traiter en particulier de l'Est du Val d'Oise et de recenser les structures culturelles et les événements majeurs du département (festivals, résidences, théâtres, etc.). Il liste enfin les lieux patrimoniaux (musées), les parcs et jardins, les cinémas et souligne la richesse des opérations culturelles et le nombre important d'acteurs de la culture sur le territoire.